



Sommaire

Application requise

1

Toutes barrières résistantes à l'eau à application liquide (BRE-AL) doivent être installées en deux applications.

Deux couches requises pour l'application de la barrière résistante à l'eau à application liquide (BRE-AL)

Tout SIFE évalué par le CCMC et commercialisé au Canada nécessite une barrière résistante à l'eau (BRE) pour éviter les infiltrations d'eau à l'intérieur de la construction et pour fournir un système d'écoulement d'eau, redirigeant ainsi l'humidité qui pénètre le SIFE vers l'extérieur. Le CCMC évalue le SIFE aux normes du guide technique du SIFE par le CCMC et du Standard S716.1-11 du Laboratoire des Assureurs du Canada (ULC) – Matériaux et Systèmes. Le CCMC nécessite que pour tous systèmes évalués, la BRE-AL soit installée en deux couches.

La barrière imperméable est propre à chaque fournisseur. Typiquement chaque système consiste en une BRE-AL, de membranes de transition et de méthodes pour intégrer la barrière imperméable avec des solins pour diriger l'eau vers l'extérieur. La BRE installée deviendra imperméable à l'eau aux jonctions de matériaux et systèmes adjacents. Le SIFE est alors adhérent à la

BRE-AL.

L'utilisation d'une seule application de BRE-AL comme adhésif et barrière imperméable n'est pas permise par le CCMC et n'est pas soutenu par le Conseil Canadien des SIFE.

Bulletins techniques

Ce bulletin technique fait parti d'une série de bulletins que le Conseil canadien des SIFE a crée pour conseiller ses membres. Des nouveaux bulletins, ainsi que des anciens bulletins mis à jour, seront publiés régulièrement, selon le besoin. Ces bulletins techniques ne communiquent pas des règlements fixes, mais des conseils pratiques pour aider les membres à rencontrer le minimum des normes exigées par le manufacturier.

Au sujet du Conseil canadien des SIFE

Fondé en 1987, le Conseil canadien des SIFE, une association professionnelle nationale à but non-lucratif, représente l'industrie des SIFE au Canada. Les membres du Conseil canadien des SIFE sont composés de manufacturiers de SIFE, de distributeurs, de fournisseurs, d'entrepreneurs en bâtiment, de professionnels spécialisés en science du bâtiment et de la conception, de compagnies de services financiers affiliées. Le Conseil canadien des SIFE sert de « voie officielle » pour l'industrie du SIFE avec pour mandat de participer à l'avancement et la croissance de l'industrie à travers le pays, par le biais du plaidoyer, de l'éducation et du marketing.

Le Conseil canadien des SIFE a formé une corporation à but non-lucratif appelé Programme d'Assurance Qualité (PAQ). Le PAQ détient les droits de propriété intellectuelle et la marque déposée du SIFE PAQ et est responsable pour l'opération générale du programme.

CONSEIL CANADIEN DES SIFE

70 Leek Crescent,
Richmond Hill, ON L4B 1H1

Tel: 416-499-4000

Fax: 416-499-8752

info@eifscouncil.org

eifscouncil.org